

Evènements culturels et développement local

SOMMAIRE	
	Page
Avis adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du 28 janvier 1998..... 1	
I. ESPRIT DES MESURES..... 2	
II. LE DÉVELOPPEMENT ET LA COHÉSION TERRITORIALE..... 3	
1. LE PRINCIPAL OBJET..... 3	
2. Les orientations générales..... 3	
3. Les mesures proposées..... 3	
4. Les modalités de mise en œuvre..... 3	
III. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL..... 4	
A. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN GÉNÉRAL..... 4	
1. LE PRINCIPAL OBJET..... 4	
2. Les orientations générales..... 4	
3. Les mesures proposées..... 4	
4. Les modalités de mise en œuvre..... 4	
B. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN MATIÈRE DE CULTURE..... 4	
1. LE PRINCIPAL OBJET..... 4	
2. Les orientations générales..... 4	
3. Les mesures proposées..... 4	
4. Les modalités de mise en œuvre..... 4	
C. LE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN MATIÈRE DE TOURISME..... 4	
1. LE PRINCIPAL OBJET..... 4	
2. Les orientations générales..... 4	
3. Les mesures proposées..... 4	
4. Les modalités de mise en œuvre..... 4	

Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : [Avis et Rapport](#)

Traité par : Section des Economies régionales et de l'aménagement du territoire

Adopté le : 28/01/1998

Mandature : 1994-1999

Rapporteur :

Dechartre Philippe

[Télécharger le texte](#)

PRÉSENTATION

La France accueille près de 2 000 festivals par an. Leurs effets économiques, sociaux et culturels sont considérables : notoriété pour les villes, chiffre d'affaires amélioré pour les entreprises locales, développement du tourisme, réhabilitation de nombreux lieux patrimoniaux, impact sur l'emploi et contribution au renforcement de la cohésion sociale. Pour que la pérennité de ces effets qui n'avaient jamais encore été mesurés de façon globale soit assurée, le Conseil économique et social suggère un certain nombre de mesures.

Descripteur Eurovoc :

manifestation culturelle, chiffre d'affaires, entreprise, tourisme, création d'emploi, protection du patrimoine, cohésion économique et sociale, développement régional, France